

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 Janvier 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 25 Janvier à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

Etaient en outre présents : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, LANG, JEUNEHOMME, BOUZAIENE, CALI, MARTIN, JEANDOT, GUIBERTEAU, MMES BONETTI, LEBEAU, VALADE, LAUTISSIER, BOUILLOT, DESAUTEL, GENEVOIS, BURQUIER.

En application du Code Général des Collectivités, Mme BUGNAND a donné procuration à M. SAIGNE, Mme JUSOT à Mme BONETTI, Mme BADEY à M. DESAUTEL, Mme JORDAN à Mme LAUTISSIER, M. DI GANGI à M. MESSOUSSA, Mme AMADO à M. JEANDOT, Mme PRETET à Mme MARTIN.

Secrétaire de séance : M. CALI

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 14 Décembre 2017.

Après examen des rapports correspondants, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'article L2122-22 du C.G.C.T ;
- ADOPTE à l'unanimité, le tableau des subventions pour 2018 ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la reconduction de la participation financière des communes extérieures pour le multi-accueil ;
- AUTORISE par 23 voix et 6 abstentions, l'engagement et l'inscription de dépenses suivantes, à savoir :
 - Fourniture et pose d'une porte sectionnelle aux services techniques, pour un montant de 5 841,60 € (inscription à l'article 2313, fonction 020)
 - Acquisition de 30 tables pliantes pour le Moderne, pour un montant de 2 193,12 € (inscription à l'article 2184, fonction 33)
 - Acquisition de 7 lots de 18 chaises pour différents locaux communaux, pour un montant de 3 690,12 € (inscription à l'article 2184, fonction 020)
 - Acquisition de mobilier pour hall et salles d'attente de la maison de santé, pour un montant de 8 260,51 € (inscription à l'article 2184, fonction 511) ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la mise en place d'un tarif d'adhésion au tarif unique annuel de 5 € à l'Annexe ;
- ADOPTE, à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas et de goûters, avec les communes de Le Creusot, Montceau-les-Mines, Sanvignes-les-Mines, Saint-Sernin-du-Bois et Perrecy-les-Forges, et d'autoriser le Maire à le signer ;

.../...

- ADOPTE, à l'unanimité, l'avenant n° 6 au marché n° 36/2009 conclu avec la Société Engie Energie Services Engie Cofely, intégrant les installations de chauffage au gaz et d'eau chaude sanitaire à la Maison de santé Pluridisciplinaire, soit une augmentation de 3,129 % du montant du marché. Nouveau montant du marché : 179 289,35 € HT – 215 147,21 € TTC ;
- ADOPTE, à l'unanimité, le projet de travaux de ravalement des façades de l'école Serge Boutavant, montant prévisionnel des travaux estimé à 114 042,71 € HT - 136 851,25 € TTC, et autorise à l'unanimité le Maire :
- à solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit 34 212,81 €
- à solliciter une subvention départementale au titre de l'Appel à projets 2018, de 35 % du montant HT, soit 39 914,95 €
- à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Public Local, de 15 % du montant HT, soit 17 106,40 € ;
- AUTORISE le Maire, par 23 voix pour et 6 abstentions, à procéder à l'acquisition en l'état du bien cadastré section E n° 12 sis route du Pont Jeanne Rose, composé de l'ancien bâtiment du centre de loisirs entouré d'un terrain multisports, le bâtiment étant amené à être démoli. Prix arrêté à 52 000 € ;
- ADOPTE, à l'unanimité la création d'un interlocuteur unique de l'action territorialisée de la communauté urbaine sur les espaces publics de territoire de Montchanin et responsable des services techniques de la ville de Montchanin et autorise le Maire à signer la convention régissant ce service commun mutualisé ;

La séance est levée à 20 H 20.



Le Maire,


J.Y. VERNOCHET